

Rapport sur le financement de la production et la distribution cinématographiques à l'heure du numérique

René Bonnell a présenté le 8 janvier dernier son rapport consacré au financement de la production et de la distribution cinématographiques à l'heure du numérique. Aux termes de 190 pages, il dresse un constat approfondi sur l'économie du secteur et la situation des relations entre les différents acteurs de la filière. Il présente également les perspectives d'évolution des différents marchés, de l'industrie cinématographique (salles, vidéo, TV, exploitation, internet) et de l'alimentation du fonds de soutien à moyen terme. Enfin il énonce 50 mesures concrètes pour adapter le système de financement et de développement du cinéma à l'ère du numérique. Ces mesures portent principalement sur un partage de risques plus équilibré, fondé sur une transparence accrue (rendus de comptes, audits à rendre plus fréquents) et une maîtrise des coûts de production (présentation modifiée des devis, modulation des financements encadrés en fonction des pratiques). Tout comme les rapports Lescure ou du Csa sur les Smad, il est proposé de ramener la fenêtre de la VàD par abonnement à 18 mois (au lieu de 36 actuellement) sous deux conditions destinées à équilibrer la concurrence entre opérateurs nationaux et étrangers en VàD. Rappelant que la chronologie des médias est liée aux mécanismes de préfinancement des films, le rapport préconise que le mécanisme ne s'applique qu'aux films qui en bénéficient. Pour les autres (un film sur trois), le producteur devrait pouvoir négocier les différentes exploitations, au moment où il le souhaite. L'abandon du gel des droits VàD est également préconisé. La ministre de la Culture a annoncé la mise en place imminente de plusieurs groupes de travail reprenant les principaux axes du rapport, parmi lesquels ceux relatifs à la chronologie des médias.